

RCS : AVIGNON  
Code greffe : 8401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AVIGNON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2019 B 01069  
Numéro SIREN : 702 621 590  
Nom ou dénomination : TALENZ ARES AUDIT

Ce dépôt a été enregistré le 06/07/2023 sous le numéro de dépôt 6954

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE**  
**DU 20 SEPTEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux,  
Le vingt septembre,  
A 10 heures,

Les associés de la société **TALENZ ARES AUDIT** se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 26 boulevard Saint-Roch 84000 Avignon sur convocation adressée à chaque associé par le Président.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par la société HTA, représentée par Monsieur Philippe RUIU, cogérant.

**Monsieur Jocelyn MICHEL** est désignée comme secrétaire.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Président,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**ORDRE DU JOUR**

- Nomination d'un Commissaire aux Comptes titulaire et d'un Commissaire aux Comptes suppléant,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

**PREMIERE RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale décide de nommer dans le cadre d'un audit classique :

- **Monsieur Julien GALLET** domicilié 4 rue Jean Althen 84000 Avignon en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire. La durée de fonction qui est de six (6) exercices, débutera **le 1<sup>er</sup> octobre 2021** et expirera à l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2027.

- **Monsieur Emmanuel LOUIS** domicilié 16 avenue Gabriel Péri 30400 Villeneuve Les Avignon en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant, appelé à remplacer le Commissaire aux comptes titulaire en cas de cessation de ses fonctions. La durée de fonction qui est de six (6) exercices, débutera **le 1<sup>er</sup> octobre 2021**, et expirera à l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2027.

**Monsieur Julien GALLET** et **Monsieur Emmanuel LOUIS** ont fait savoir à l'avance qu'ils acceptaient le mandat qui viendrait à leur être confié et ont déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice dudit mandat.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.**

## **DEUXIEME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.**

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

### **La société HTA**

Présidente

Représentée par Monsieur Philippe RUIU, cogérant

**Monsieur Jocelyn MICHEL**

Secrétaire